

# JOURNAL DIMANCHE

Revue Littéraire, Artistique et de Modes.

VOL. I

MONTREAL, SAMEDI, 29 NOVEMBRE 1884.

No. 49

## Le Journal du Dimanche

BOITE 2,029, BUREAU DE POSTE, MONTREAL.

ABONNEMENT : Un an, \$2 ; 6 mois, \$1 ; Le numéro, 5c.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

BUREAU : 25 rue Ste-Thérèse, coin de la rue St-Gabriel.

J. C. DANSEUR, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

## LE RETADATAIRE.

*Fraternellement dédié à l'impérissable bataillon  
des abonnés retardataires.*

Mon pauvre nom est Jean. Je naquis au village,  
Par un jour sans soleil, à la saison des glands ;  
J'étais le fruit tardif de vingt ans de ménage ;  
Ma mère, à mon baptême, avait bien cinquante ans.  
Je fus le nourrisson d'une vieille mégère,  
Qui s'était mariée au dernier mardi-gras ;  
J'allais avoir quatre ans, et je ne marchais pas :  
Ah ! oui, c'est sûr, je fus créé retardataire.

Quand j'eus atteint sept ans, on me mit à l'école ;  
Je bégayais alors quelques mots de patois ;  
Il me fallut trois ans, pour saisir du symbole  
Et du docte abécé les immuables lois.  
On me chassait pourtant matin, de chez mon père,  
Afin de balancer les retards du chemin ;  
Mais, quand j'entrais en classe, on en sonnait la fin :  
C'est sûr, Dieu, de tout temps, me fit retardataire.

Et puis, quand le dimanche on allait à la messe,  
Je partais à l'aurore, aussi vif qu'un saumon ;  
Mais j'avais beau trotter et jouer de prestesse,  
Je n'attrapais toujours que la fin du sermon.  
Le catéchisme vint : mais sa morale austère,  
Forçant, il faut le croire, un peu fort ma raison ;  
Le curé me dit : " Jean, à plus tard mon grison ?"  
Ah ! oui, Dieu, de tout temps, me fit retardataire.

Depuis dix ans les chars traversaient nos parages ;  
Je n'avais jamais pu mettre le pied dans leurs flancs,  
Pour la ville, un matin, je boucle mes bagages,  
J'entre à la gare, et là, je m'assieds et j'attends.  
— " Tous les trains sont passés, me dit un militaire ;  
J'étais flambé. Grand Dieu ! Fiez-vous, désormais  
Au proverbe menteur : " Mieux vaut tard que jamais."  
C'est sûr, Dieu, de tout temps, me fit retardataire.

Le temps avait lavé ces malheurs de ma vie,  
Quand, un jour, je rencontre une brune aux doux yeux.  
J'étais joyeux et gai, c'était à faire envie !  
Je fus son courtisan pendant un an ou deux.  
Mon amour débordant, et lassé de me taire,  
Je résolus, enfin, de demander sa main.  
— Trop tard ! Jean, me dit-elle : On m'épouse demain !  
Ah ! n'en doutez plus ? Dieu me fit retardataire.

Je me marie enfin : et douze ans de ménage  
Étaient déjà passés, depuis ce jour heureux ;  
Nous goutions bien la paix d'un amour sans nuage,  
Mais quelque chose, hélas ! nous taquinait, tous deux.  
Le ciel me refusait les douceurs d'être père ;  
Maman disait toujours : — Plus tard, Jean, tu verras ?  
Moi, je courbais la tête, et me disais tout bas :  
Oui ! c'est plus que sûr, Dieu me fit retardataire.

La vieille avait raison : j'eus un fils magnifique ;  
Il fait tout, dans le temps, le fortuné gaillard.  
Il me lisait, un soir, d'une voix pathétique,  
Qu'au JOURNAL maints payeurs se montraient en retard.  
Je me tâte l'oreille ; et comme à l'ordinaire,  
J'étais tambour-major de cette troupe-là.  
Je le vois, dans sa peau le vieux renard mourra.  
Puisque Dieu, de tout temps, me fit retardataire.

Soixante et dix hivers ont passé sur ma tête,  
Sans y laisser tomber un de leurs blancs flocons  
Ma foi, s'il ne faut pas que mon destin s'arrête  
Je suis bien loin de voir le fond de mes flocons.  
Et, si comme on le dit, quelquefois sur la terre,  
Les défauts vont toujours avec accroissement ;  
Il pourrait bien se faire, au dernier Jugement,  
Qu'un seul homme y manquât : Jean le Retardataire.

ALFRED MORISSET.

Novembre 1884.

## CHRONIQUE.

Il s'est passé à Montréal, la semaine dernière, des événements tragiques qui sont de nature à inspirer des craintes légitimes en même temps que de sérieuses réflexions. La maison qui a été le théâtre du sinistre était déjà reconnue comme un coupe-gorge où buvaient des flâneurs, des désœuvrés, des rôdeurs de nuits, des voleurs et des filles aux tignasses ébouriffées. Il y avait là de nombreuses querelles et parfois on voyait, paraît-il, s'allumer dans l'ombre l'éclair d'acier d'un couteau.

C'était un lieu de démoralisation, une école du crime. Le chef de la bande est tombé sous la balle d'un officier de la paix, qui ne pouvait autrement défendre sa vie menacée et celle de son brave compagnon. Le bandit qu'ils cherchaient pour purger la société était un vrai brigand excessivement dangereux.

Il s'était rendu célèbre par plusieurs vols dans les campagnes, principalement dans les presbytères. C'était un être dangereux qui aurait pu organiser le vol, la rapine et le crime, et établir en permanence ces sectes meurtrières qui infectent les grandes villes. Les cavernes de brigands, les repaires de bandits se sont formés petit à petit et les sicaires ont gravi par degré l'échelle du crime. Sans la vigilance de notre police, nous aurions probablement une de ces écoles où se forment les voleurs et les assassins.

On ne saurait croire toute l'importance qu'il y a d'avoir un corps de police composés d'hommes

braves, dévoués et honnêtes. A New-York, il y a tant d'horreurs, de démoralisation et de crimes, parceque la police est souvent complice avec les voleurs.

Ceux qui ont le devoir de protéger la propriété et la vie des citoyens, laissent commettre le vol et ne font rien pour prévenir le crime. Chaque citoyen doit pourvoir lui-même à sa protection personnelle. Il n'est jamais en sûreté.

Mais pour l'honneur de Montréal, nos limiers de police ont montré une grande habileté à traquer les criminels. Tant qu'ils seront la terreur des bouges, on ne verra pas l'institution du brigandage infester le pays.

Les officiers de la paix jouent un beau rôle dans la société. A la force physique, ils doivent joindre la valeur morale, le courage et la bravoure. Leur vie est continuellement en danger pour préserver celle des citoyens. Leur position est honorable et mérite beaucoup de considération. Ils sont en quelque sorte la personnification de la loi. Le juge condamne le criminel, mais c'est l'officier de police qui le livre à la justice, au péril de ses jours.

\* \*

On dit qu'il faut se marier pour se faire mépriser. Cet axiome est souvent vrai. Celui ou celle qui se marie est la plupart du temps l'objet de critiques malveillantes.

C'est la même chose un peu partout. Il se passe actuellement dans la haute société de Londres un procès pour libelle qui origine de ces gracieusetés qu'on prodigue aux futurs. Un jeune avocat de Londres appartenant à la première société était fiancé à la fille du baron Coleridge, juge-en-chef d'Angleterre. Avant le mariage le frère de la fiancée apprend que le jeune avocat est un homme compromis et indique d'une famille honorable. Il écrit alors à sa sœur pour l'engager à rompre ce mariage.

La jeune fille ne crut pas d'abord aux accusations portées contre son futur, à qui elle communiqua la lettre que son frère lui avait écrite. Finalement le mariage est rompu. Le jeune avocat poursuit en dommage le frère de la jeune fille. Celui-ci prétend qu'il est capable de prouver au tribunal tout ce qu'il a dit à sa sœur. On dit que des personnages de haut rang seront compromis dans ce procès.

Le jeune avocat qui conduit lui-même sa cause, a dit à l'ouverture de la cour que la fameuse lettre a eu pour effet de faire chasser la jeune fille de la maison paternelle et de la faire rayer comme héritière du testament de son père.

Ce procès scandaleux a causé beaucoup d'émoi dans la haute société anglaise.

\* \*

En France, on vient de proposer devant les chambres de prélever une taxe sur les célibataires.